



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2026**

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de mai à vingt heures dix minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de Griesbach-au-Val.

**Date convocation :**

30.04.2026

**Affichage :**

30.04.2026

**Nombre de**

**Conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 12  
Absents : 3  
Pouvoirs : 3  
Votants : 15

**Etaient présents :**

Angelo ROMANO, Jean-Jacques MOREL, Patricia GRAMPP, Eric BAEDER, LAU Eric, Sandra CHERREY, SIQUOIR Sophia, Christophe KONRATH, AUDOIN Sophie, Cédric GUILLAUME, SCHERMESSER Chloé, Matéo SCHUBNEL,

**Excusé(e)s :**

Aline LUCAS pouvoir donné à Patricia GRAMPP, Julien WALZER pouvoir donné à Christophe KONRATH, Amélie MOLENAT pouvoir donné à Angelo ROMANO

**Secrétaire de séance :**

Séverine DAO, secrétaire générale de mairie

Les membres présents forment la majorité des conseillers municipaux en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution des articles L.2121-17, 20 et 21 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération n°2026\_48  
**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal,

Vu l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que « lors de chacune des séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire » ;

**Le conseil municipal, à l'unanimité,  
DESIGNE**

Madame Séverine DAO, secrétaire générale de mairie, comme secrétaire de séance

Fait à Griesbach-au-Val, le 05/05/2026

Pour extrait conforme  
au registre des délibérations,

Le Maire,



*Romano*  
Angelo ROMANO

La secrétaire de séance,



*Dao*  
Séverine DAO